

ABANDON DES PROJETS JOSPIN! UNE CLARIFICATION NÉCESSAIRE...

Dans un texte largement diffusé, notre camarade Bernard Bolzer met en cause notre *Union départementale*, coupable, à ses yeux, d'avoir fait circuler dans les écoles un communiqué soutenant l'initiative de la FNEC-FO appelant à participer au 4 mars: «*Pour l'abandon des projets Jospin*», qui est, par ailleurs, un mot d'ordre confédéral.

Bernard Bolzer a parfaitement le droit de porter jugement sur la politique confédérale et notamment sur le déroulement de notre congrès qui aurait, selon ses déclarations au Bureau départemental du SNUDI 44 du 3 février, «*donné une mauvaise image de marque de notre organisation*». Cependant, je crois qu'il a tort de reprendre à son compte l'accusation colportée par les médias aux ordres du patronat et du pouvoir, selon laquelle notre congrès «*aurait été manipulé par le PCI*».

Mais, au-delà de ces péripéties, il faudra bien aller au fond du problème.

Je ne suis pas d'accord avec Bernard Bolzer lorsqu'il se livre à un partage des tâches parfaitement arbitraire: à la Confédération le problème de l'enseignement en général, au SNUDI le problème des rémunérations... Comme si la «*revalorisation de la fonction enseignante*» n'était pas partie intégrante des projets Jospin.

Personnellement, je n'ai jamais cessé de penser que l'entreprise de démolition de l'instruction publique poursuivie par Jospin (après beaucoup d'autres) intéresse au premier chef... les enseignants eux-mêmes!

Quoi qu'il en soit, un effort de clarification s'impose. Pour aujourd'hui, nous versons au dossier:

- 1- un échange de correspondance entre le SNUDI 44 et l'Union départementale,
- 2- une déclaration du camarade Serge Mahé lue à l'assemblée générale du SNUDI 44 du 15 mars.

Alexandre Hébert

La lettre du syndicat des instituteurs (SNUDI) à l'Union départementale

à: Alexandre Hébert, Secrétaire de l'Union départementale,

copie à: Bernard Bolzer Secrétaire général du SNUDI,
Claude Menet secrétaire départemental de la FNEC,
aux membres de la CA de l'Union départementale,
aux conseillers syndicaux du SNUDI.

Cher camarade,

J'ai participé à la dernière *Commission administrative* de l'Union départementale en tant qu'auditeur puisque je ne suis pas membre de cette instance.

Au cours de cette réunion les problèmes de démocratie syndicale ont été abordés à travers le compte rendu des travaux du *Congrès confédéral* et je me félicite pour ma part que la Confédération ait su traverser cette période délicate pour son avenir de syndicat libre et indépendant.

Je souhaite maintenant que les règles qui ont prévalu lors de l'élection du nouveau Secrétaire général s'appliquent à tous les niveaux de notre organisation.

C'est pourquoi je tiens à te faire part de ma profonde surprise lorsque j'ai appris qu'une lettre avec l'en-tête du service de presse de l'Union départementale avait été envoyée dans les écoles du département en utilisant le fichier du SNUDI-FO, sans qu'à aucun moment j'en ai été averti en tant que Secrétaire départemental du Syndicat des instituteurs.

Cette lettre faisait état d'un communiqué de l'Union départementale daté du 23 février et d'un appel de la FNEC, sans précision sur l'origine départementale ou nationale, qui demandaient à tous les enseignants de participer à une manifestation le 4 mars alors que notre Conseil syndical avait pris une autre décision le 24 février.

Tout ceci m'étonne d'autant plus qu'au cours de la C.A., B. Bolzer et C. Menet avaient souligné notre désaccord avec le communiqué du 23 février qui parlait d'un préavis de grève de la FNEC alors qu'aucune circulaire de la fédération mentionnant cette décision n'était parvenue, ni aux instances départementales de la FNEC et du SNUDI, ni au siège national du Syndicat des instituteurs.

Après avoir un moment envisagé de faire adopter ce texte par la C.A., il me semble que tu avais décidé alors d'y renoncer.

Mais quel qu'ait pu être l'avis des membres de la C.A., en décidant d'envoyer dans toutes les écoles un appel contradictoire avec les décisions du Conseil syndical du SNUDI-FO, l'Union départementale a pris le risque de déstabiliser durablement notre implantation dans l'enseignement élémentaire.

Je souhaite qu'à l'avenir on respecte les prérogatives de chacun et l'indépendance des syndicats.

Quant à la FNEC départementale, elle ne s'est pas réunie depuis le 25 janvier et je ne vois pas comment elle aurait pu prendre une telle position sans consulter l'un de ses principaux syndicats.

Bien cordialement.

Roger NOUVEL.

La réponse de l'Union départementale au SNUDI,

Nantes, le 8 mars 1989

Camarade Roger Nouvel, Secrétaire départemental du SNUDI-FO,

Mon cher camarade,

Bien reçu ta lettre du 3 mars qui appelle, selon moi, les quelques remarques suivantes:

Tout d'abord, je te précise, pour que à l'avenir tu ne sois pas gêné, que les camarades non élus à la C.A. sont invités à titre consultatif, ils peuvent donc, à tout moment, intervenir dans la discussion, mais bien évidemment, en cas de vote, seuls les titulaires peuvent participer au scrutin.

Cela étant, et en ce qui concerne l'attitude de l'U.D. et de la Confédération par rapport au 4 mars, je voudrais te faire observer que, lors de la réunion du bureau de l'U.D. du mardi 21 février, Bernard Bolzer nous avait fait savoir que la décision par rapport au 4 mars n'était pas encore prise. J'avais exprimé le souhait que nous participions au 4 mars dans la mesure où nous voulions donner au 4 mars le caractère hostile d'une manifestation aux projets Jospin et pas simplement pour ou contre la pseudo-revalorisation proposée par le ministre de l'Éducation nationale.

Je persiste à penser que la position du SNUDI est pour le moins ambiguë. En refusant toute action contre les projets Jospin et en situant ses rapports avec le ministre uniquement sous l'angle de la revalorisation, notre syndicat, qu'il le veuille ou non, couvre (à gauche) la manœuvre du ministre.

Sur un point de détail qui figure dans ta lettre, je te précise que le fichier écoles n'appartient pas au SNU-DI, il est propriété commune de l'U.D. et du SNUDI dans la mesure où il est antérieur à la création du SNUDI en Loire-Atlantique.

Je regrette pour ma part qu'aujourd'hui et probablement par l'intermédiaire d'hommes dont on sait qu'ils sont les agents directs de l'Élysée, le SNUDI semble vouloir renoncer aux objectifs qui sont à l'origine de sa création.

On peut toutefois espérer qu'un redressement interviendra et permettra de réaliser l'unité dans le cadre de la FNEC et de l'ensemble des organisations confédérées.

Cela étant, l'Union départementale était pleinement dans son rôle en apportant son soutien aux organisations et aux militants F.O. engagés dans l'action le 4 mars.

Je te prie de croire, mon cher Roger, à mes sentiments les meilleurs.

Alexandre HÉBERT.
